

BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



DECEMBRE 2021 – n°8/2021

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – Fax 04 74 26 23 71 mairie@souzy.fr -

Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h

Site internet : www.souzy.fr – Suivez-nous sur notre page Facebook et recevez toutes les infos sur Panneau Pocket

Guy SAULNIER, maire de SOUZY,

Et les membres du Conseil Municipal

Vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur,
prospérité et santé

pour cette nouvelle année **2022**

La cérémonie des vœux du maire, initialement prévue le samedi 15 janvier, est reportée à une date ultérieure en raison du contexte sanitaire.

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

Deux permanences :

Samedi 8 janvier 2022
de 9h à 12h

Samedi 15 janvier 2022
de 9h à 12h

En MAIRIE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune autre distribution ne sera programmée

CONSEIL MUNICIPAL DE SOUZY

Séance du jeudi 9 décembre 2021 à 20h

COMPTE-RENDU

SEANCE N°09/2021

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Alexandre GERIN – Cindy CARRA – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Laetitia CHAIRIEW – Patrick VOLAY – Bruno MAUVERNAY – Luc TAVERNIER

Étaient excusés : Céline CAHEN – Aurélie CHENE – Denis PONCET.

Était absent : /

Ordre du jour

1. Voirie : point sur les travaux Route de Montbrison, et dossiers divers
2. Bâtiments : Réhabilitation de la Maison Michat, devis travaux salle polyvalente, église
3. Parcelle Dijoux : délégation de signature au Maire
4. Décision modificative n°4 du budget
5. Tarifs communaux
6. Lotissement « Clos St Charles »
7. Convention de déversement Provol
8. Conseil d'école de novembre, SIVOS
9. Demande d'équipement de la bibliothèque
10. Bons d'achats
11. Distribution des sacs poubelles 2022 et vœux 2022
12. Informations diverses
13. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Sandrine Poncet est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Approbation du dernier compte-rendu

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 28 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) Voirie

• Travaux Route de Montbrison et secteur des Yvernon

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sont arrêtés dans l'attente d'une décision de la commune concernant le réseau d'eaux pluviales. Le rapport d'inspection des réseaux réalisé en novembre a répertorié les dysfonctionnements sur le tronçon de la Route de Montbrison. Le réseau est endommagé. Des devis ont été demandés auprès des entreprises Lacassagne et Sogea pour la réfection du réseau et la création de branchements.

Des échanges ont eu lieu avec les propriétaires riverains pour raccorder leur bâtiment au réseau d'eaux pluviales. La majorité des personnes rencontrées souhaitent réaliser les travaux de branchement.

Luc Tavernier estime nécessaire de relier les canalisations du réseau d'eaux pluviales partant de l'impasse Sébastopol et qui se déverse dans le ruisseau canalisé au réseau partant du bâtiment Mure Moulin, qui se déverse du côté de la Gare à Ste Foy, afin de pouvoir créer un by pass. A voir si cela est possible techniquement.

Le réseau d'eaux pluviales doit par contre être refait sous la voie ferrée, la canalisation est fortement endommagée ce qui engendre des débordements sur le site du mini-train lors de gros orages. Le Maire précise toutefois que les démarches auprès de la SNCF sont très longues (jusqu'à deux ans de procédure). Il en a été informé le matin même lors d'une réunion avec les services de la Communauté de communes. Les élus sont conscients aussi qu'en augmentant le nombre de branchements raccordés au réseau d'eaux pluviales, le volume déversé dans les réseaux sera aussi plus élevé.

Après débat, le conseil municipal décide la réfection du réseau d'eaux pluviales. Il accepte le devis de l'entreprise LACASSAGNETP pour un montant de 75 867 € TTC.

Une subvention au titre des amendes de police d'un montant de 12 000 € a été attribuée pour la réfection des trottoirs. Il est nécessaire de délibérer pour accepter cette subvention et engager les travaux. Accord du conseil.

• Voirie communautaire

Cyrille Pupier présente le compte-rendu de la commission voirie de la Communauté de communes. 54 chantiers ont été réalisés sur les 32 communes en 2021, pour un montant total de travaux de 1.5 M€. Un nouveau marché a été signé pour les années 2022 à 2024. Pour

les communes ayant une enveloppe annuelle inférieure à 20 000 €, le montant sera cumulable sur 3 ans, au lieu de 2 ans pour les autres collectivités.

- **Dossiers de voirie abordés**

Le Maire fait le point des dossiers en cours :

Les services de l'Etat ont lancé un programme de recensement et d'évaluation des ponts de voirie communale. Pour Souzy, le pont du Charavay a été diagnostiqué. Une forte dégradation de la buse métallique du pont a été signalée. Le CEREMA (centre d'études régional) doit nous faire parvenir le rapport de visite dans les prochains mois. Des mesures de limitation de tonnage sont préconisées.

L'abri bus situé Route de Feurs, à la sortie du village, n'étant pas utilisé, il sera déplacé mi-décembre par les services du Département. Un nouvel emplacement a été décidé en-dessous de l'école. La commune prend en charge la réalisation du massif pour un montant de 1 418,40 € TTC.

Le Président du Département a répondu à la demande de la commune pour la réalisation d'un chemin piétonnier le long de la RD 633, route des Grandes Terres, entre le village et la zone d'activités de Bellevue. Il souhaite un transfert de la RD 633 à la Communauté de communes. Cette dernière aurait ainsi la maîtrise globale de l'aménagement de la zone d'activités de Bellevue, située de part et d'autre de la voie. Sandrine Poncet considère que le Département se décharge auprès de la CCMDL. Le Maire rappelle qu'il est envisagé un sens unique de circulation pour les poids-lourds entre l'impasse des Grandes Terres (au niveau du bâtiment de Cassagne Paysages) et l'intersection avec la Route de Feurs. Ce sens unique fait débat, notamment pour la circulation des engins agricoles. Le Maire informe que la CCMDL envisage de fixer un prix de vente du terrain pour la future zone d'activités qui sera situé entre 48 et 55 € le m² viabilisé. Le conseil municipal accepte la demande formulée par la société Edilians pour la réalisation de passages piétons à l'angle du chemin de la Tuilerie et du boulevard du Val d'Argent, afin de sécuriser la circulation des salariés de l'entreprise entre les différents sites situés de part et d'autre de la route. Ces travaux seront pris en charge par l'entreprise.

Cyrille Pupier informe que les bordures ont été installées sur le parking du city stade.

Il ajoute que le dernier fauchage de chemins a été réalisé début novembre par la SARL du Roulet

Lionel Verrière présente le devis d'Elan Cité pour l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée du village, en venant de Les Halles. Coût : 2 086,80 € TTC.

Il propose également l'acquisition de balises solaires qui déclencheraient des flashes lors de vitesse excessive aux abords de l'école (rue de l'école et route de Feurs). Coût pour 4 balises : 3 204 € TTC.

Le conseil municipal valide ces deux devis.

2) Bâtiments

- **Réhabilitation de la Maison Michat**

Daniel Mure présente le projet de réhabilitation de la Maison Michat. Il expose les travaux à réaliser et présente les différents devis reçus. Quelques points soulevés par les élus seront vérifiés. L'enveloppe globale des travaux est fixée à environ 150 000 € TTC, sachant que les travaux de démolition et les clôtures seront réalisés par les agents techniques. Un emprunt sera contracté en 2022 pour financer les travaux. Les échéances seront couvertes par les loyers issus de la location de la maison. Après débat, le Maire invite les membres du conseil municipal à voter pour le lancement de la réhabilitation de la maison Michat. Le conseil approuve par 7 voix Pour, 1 abstention et 4 voix Contre la réhabilitation de la Maison Michat.

- **Travaux Salle polyvalente**

Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve les devis établis par :

- pour le changement des dalles du plafond de la salle, de la cuisine et du hall d'entrée, l'isolation par soufflage de laine de verre et la réfection de peinture,
- pour le remplacement d'éclairage intérieur de la cage d'escalier avec détecteur de passage,
- pour le remplacement des menuiseries extérieures (portes d'entrée).

Il est rappelé que ces travaux font l'objet de subventions par le Département et l'Etat dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le conseil approuve également la demande de subvention à formuler auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour cette opération.

- **Eglise**

Le conseil municipal valide le devis établi par Aurélien Brunet électricité pour la mise en conformité du tableau électrique de l'église. Ce remplacement a été demandé par le bureau de contrôle Qualiconsult lors des vérifications électriques annuelles. Montant du devis : 211,78 € TTC.

3) Parcelle Dijoux : délégation de signature au maire

Le Maire rappelle l'arrêté n°43-2021 pris le 29 octobre 2021 afin d'exercer un droit de préemption sur la parcelle cadastrée B 239, située lieu-dit le Camard, Route de Feurs, et appartenant à M. et Mme Dijoux, permettant ainsi de réaliser une opération d'urbanisation avec la parcelle voisine cadastrée B 366 appartenant à la commune de Souzy,

Par cet arrêté, la commune a préempté la parcelle au prix défini par le Pôle d'évaluation domaniale du Rhône, soit 9 000 €. Il est désormais nécessaire de déléguer au maire l'autorisation de signer l'acte notarié correspondant, et toutes pièces s'y rapportant. Accord du conseil.

4) Décision modificative

Le conseil municipal approuve la décision modificative du budget portant sur des virements de crédits nécessaires au financement des opérations d'investissement engagées : travaux de voirie Route de Montbrison (80 000 €), réhabilitation de la Maison Michat (40 000 €) et acquisition du terrain Dijoux (12 000 €). Ces crédits ont été transférés de l'opération « extension bibliothèque » qui ne peut être réalisée pour le moment.

5) Tarifs communaux

Le Maire rappelle les tarifs communaux appliqués pour la location des salles et du matériel, et pour les concessions cimetière. Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur, à savoir :

Salles et matériels :

Location de la salle polyvalente pour les associations de SOUZY		
Repas, soirée 1 ^{er} jour et 2 ^e jour jusqu'à 20h (week-end)		305 €
Soirée en semaine (du lundi au vendredi)		225 €
Thé dansant ou Concours de Belote		150 €
Apéritif (1h à 2h)		105 €
Location de la salle polyvalente pour les personnes morales et physiques domiciliées sur la commune, y compris les résidences secondaires		
Repas, soirée 1 ^{er} jour et 2 ^e jour jusqu'à 20h (week-end)		345 €
Soirée en semaine (du lundi au vendredi)		250 €
Repas familial (12h à 20h)		160 €
Apéritif (1h à 2h)		115 €
Location de la salle polyvalente pour les personnes morales et physiques domiciliées à l'extérieur de la commune		
Repas, soirée 1 ^{er} jour et 2 ^e jour jusqu'à 20h (week-end)		495 €
Soirée en semaine (du lundi au vendredi)		320 €
Repas familial (12h à 20h)		200 €
Apéritif (1h à 2h)		135 €
Pour tous (y compris les associations)		
Caution		700 €
Caution nettoyage		120 €
Indemnité d'entretien des salles hors sacs		
Repas familial		65 €
Apéritif		35 €
Prêt de matériel et location diverses		
Machine à café (<i>gratuit pour les associations de SOUZY</i>)		15 €
Caution pour utilisation sono par associations		80 €
Prêt de matériel :		
- Lot de 10 chaises		3 €
- Table (l'unité)		2 €
- Banc (l'unité)		2 €
Halle municipale (réservée aux habitants, associations et entreprises de Souzy)		
Location		40 €
Caution		700 €

Concessions cimetière :

CIMETIERE	Durée de concession	1 PLACE	2 PLACES
ANCIEN	15 ANS	80 €	160 €
	30 ANS	160 €	320 €
NOUVEAU	30 ANS	210 €	420 €

COLOMBARIUM			
CONCESSIONS	15 ANS	400 €	avec fourniture de la 1re plaque
	30 ANS	600 €	
	Plaque supplémentaire	70 €	
REDEVANCES	Dispersion des cendres au Jardin du souvenir	50 €	
	Plaquette nominative jardin du souvenir	50 €	
	Ouverture et fermeture des réceptacles et dépôt d'une urne, au-delà de la première	20 €	

6) Lotissement Clos St Charles

Le Maire fait part d'une réunion organisée le 7 décembre en présence du promoteur, du service urbanisme de la communauté de communes et des concessionnaires réseaux. Cette réunion a pour objectif de définir précisément les travaux sur réseaux nécessaires pour l'aménagement de ce lotissement. Daniel Mure précise que le transformateur alimentant le quartier de Bellevue St Charles arrive à saturation. Un nouveau transformateur devra donc être installé soit au niveau du lotissement, soit au niveau du hameau. Il subsiste quelles interrogations aussi au niveau du raccordement au réseau d'eaux pluviales.

7) Convention de déversement Provol

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention spéciale de déversement signée avec l'entreprise Provol & Lachenal permettant de modifier les seuils de valeurs des rejets autorisés.

Sandrine Poncet signale que la nouvelle station de prétraitement semble peu efficace vis-à-vis des odeurs. Une rencontre avec l'entreprise doit être programmée.

8) Ecole

Pascale Vernay rend compte du conseil d'école du 8 novembre 2021. 42 élèves sont inscrits pour cette année scolaire. Les projets scolaires ont été relancés. Les exercices de sécurité ont été réalisés dans de bonnes conditions. La mairie est relancée toutefois pour l'alerte intrusion (la corne de brume est difficilement audible) et pour la réparation du grillage côté rue de l'école. La fête de l'école a été fixée au 17 décembre en extérieur.

Sivos Collège de Ste Foy l'Argentière

Sandrine Poncet fait le point sur le dernier compte-rendu du SIVOS du collège de Ste Foy. 441 élèves y sont scolarisés dont 48 de Souzy. Au niveau des projets, si les conditions sanitaires le permettent, les voyages scolaires seront relancés. Une section bilingue espagnole a été ouverte cette année en 6^e. Le collège accueille un élève du centre éducatif renforcé de St Laurent pendant des temps très courts.

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de fiscaliser la contribution due au SIVOS pour l'année 2022, soit 796.62 €.

9) Demande d'équipement de la bibliothèque

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque a formulé auprès de la commission municipale une demande d'acquisition de mobilier pour la bibliothèque : tapis, poufs, siège et étagères. Après débat, les élus décident de ne pas se prononcer pour le moment, les restrictions sanitaires pouvant entraîner une fermeture de la bibliothèque.

10) Bons d'achats

A l'occasion des fêtes de fin d'année, sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'attribuer des bons d'achats OSER Monts du Lyonnais d'une valeur de 150 € aux les agents municipaux.

11) Distributions sacs poubelles et vœux 2022

Les élus élaborent le planning de distribution des sacs poubelles 2022 : samedi 8 janvier Pascale Vernay et Alexandre Gerin assureront la distribution et samedi 15 janvier, Sandrine Poncet et Cindy Carra.

Si les conditions sanitaires le permettent, la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 15 janvier 2022 à la salle polyvalente.

12) Informations diverses

Le Maire fait part des points suivants :

- Une pétition anonyme a été reçue en mairie pour alerter des nuisances sonores dues aux effaroucheurs. Bruno Mauvernay souligne que ces appareils sont homologués. Ils visent à faire peur aux choucas qui sont des espèces protégées.
- Lors de la dernière conférence des maires, il a été évoqué notamment la dématérialisation des demandes d'urbanisme et l'augmentation de la redevance ordures ménagères.
- L'ensemble des agents municipaux a été formé aux gestes 1ers secours le 10 novembre dernier.
- La réunion participation citoyenne aura lieu le lundi 13 décembre à Ste Foy, avec la gendarmerie de ST Laurent de Chamousset
- Demandes de subvention formulées par les maisons familiales du Rhône pour des élèves domiciliés sur la commune. Le conseil municipal ne donne pas suite.
- Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022. Les élections législatives sont fixées au 12 et 19 juin 2022.

Il dresse la liste des demandes de permis de construire, déclarations préalables de travaux et permis d'aménager traitées durant le 2^e semestre 2021. Il fait part également des déclarations d'intention d'aliéner reçues durant cette période.

Cyrille Pupier rend compte du dernier conseil syndical du SIEMLY (Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais). Il a été notamment question de la construction du nouveau siège social du Syndicat sur la commune de Pomeys.

Prochaine réunion : jeudi 27 janvier 2022 à 20h

Informations municipales

Secrétariat de mairie

En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat de mairie sera fermé du 27 au 31 décembre 2021.
En cas d'urgence, merci de contacter le maire Guy Saulnier, au 06.80.42.91.80.

Retour sur le Téléthon du Foyer Rural

Le Téléthon, organisé sous la houlette du Foyer Rural (*et non du CCAS comme indiqué dans le précédent bulletin municipal*), s'est déroulé le samedi 4 décembre 2021, selon les règles sanitaires préconisées avec une vérification des pass sanitaire à l'entrée.

Aux alentours de 9h45, 11 marcheurs sont partis de la salle polyvalente et ont bravé le froid et la pluie. A leur retour la clique des "Sans Soucis" les attendait. Ils ont joué pendant 1h et ce fut une belle prestation. Cette année le repas était plus conséquent puisqu'une entrée avait été rajoutée : une macédoine de légumes de saison réalisée par les bénévoles. Pour rappel, les gâteaux servis sont aussi « faits maison ». Au total 88 repas ont été servis ou emportés.



Comme chaque année, nous avons eu la visite de Mr et Mme Latour, responsables locaux du Téléthon qui nous ont fait l'honneur de déjeuner avec nous.

La somme versée à l'AFM s'élève à 1254,14 €. Soit 162,63 € de plus qu'en 2019.

Après le repas, la majorité sont restés pour discuter ou jouer. L'ambiance était conviviale et chaleureuse.

Nous remercions les participants, les bénévoles et tous ceux qui ont fait des dons car sans eux cette journée ne serait pas possible.

Tennis de table

Bilan de fin d'année pour nos équipes seniors

Equipe 1 (en Pré-Régionale) : Notre équipe fanion a arraché son maintien lors des dernières journées, en enchaînant 2 victoires sur des concurrents directs et se retrouve à la 5^{ème} place, avec un maintien assuré au plus haut niveau départemental.

Equipe 2 (en Départementale 1) : Notre équipe 2 termine sur un match nul face à ses voisins de Chambost, elle se retrouve à une 7^{ème} place qui pourrait être synonyme de descente. Mais son goal-average positif peut lui laisser de grand espoir de maintien lors de repêchage.

Equipe 3 (en Départementale 2) : cette équipe termine finalement 3^{ème} de sa poule. L'intégration des joueurs issus des équipes jeunes l'an passé s'est très bien passé.

Equipes jeunes :

Les 2 équipes jeunes engagées lors de la première journée à l'Arbresle ont respectivement terminé 3^{ème} de leur poule. Leurs joueurs, pour la plupart débutants, se sont bien comportés lors des rencontres disputées, en remportant tous au moins une victoire en simple.

Tournoi du samedi 18 décembre

Samedi 18 décembre avait lieu la 26^{ème} édition du tournoi annuel où 72 joueurs étaient présents.

Les tableaux étant très relevés cette année par la présence de plusieurs joueurs très bien classés.

Si la plupart des 7 tableaux sont remportés par des joueurs venus de Lyon et St Etienne, il faut tout de même noter que 3 joueurs du club de Souzy ont atteint les finales.

Sur ces trois joueurs, deux ont disputés des finales de tableaux « consolante » (pour une victoire et une défaite).

Le troisième finaliste : Johan Dhume Dalle remporte brillamment le tableau principal jeune après une finale très disputée en 5 sets.



Le club de tennis de table remercie tous les participants, les clubs présents et surtout les généreux sponsors qui ont permis de récompenser les participants.

Recensement de la population

Le recensement annuel, un acte utile à tous ! La prochaine campagne de recensement de la population aura lieu à Souzy du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022. Obligatoire, la réponse au questionnaire permet de mieux cerner les besoins des citoyens, par exemple en matière d'équipements.



C'est quoi ?

Organisé par les communes pour l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent dans chaque commune, et du même coup, au total, en France. Il fournit aussi des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

À quoi ça sert ?

Connaître le nombre de personnes qui vivent sur un territoire et leurs caractéristiques permet à la commune, mais aussi aux autres pouvoirs publics (départements, régions, etc.), d'ajuster les équipements et les dotations aux besoins réels des citoyens (écoles, maisons de retraite, hôpitaux, logements, routes, transports, complexes sportifs et culturels, etc.)

Comment ça fonctionne ?

Deux agents recenseurs ont été recrutés pour assurer la campagne de recensement 2022 pour notre commune : M. Roger Vermare et Mme Agnès Blanc. (photo ci-contre)



Les agents recenseurs vous remettront au choix : vos codes de connexion pour vous faire recenser sur Internet ou les questionnaires papier qu'il viendront récupérer sur rendez-vous.

Retrouvez toutes les informations plus détaillées sur : www.le-recensement-et-moi.fr



Obligatoire et sûr

Le recensement de la population est obligatoire et gratuit. Les agents sont tenus au secret professionnel et le traitement des questionnaires est mené de manière strictement anonyme.